

Chronique des tendances de la société française

Louis Dirn

Cette chronique traite de plusieurs sujets différents :

- *Les activités humanitaires deviennent un véritable secteur économique en expansion rapide. Le nombre des donateurs augmentent régulièrement. Elles emploient quelques 40 000 salariés et l'activité des bénévoles représente l'équivalent de 820 000 emplois à plein temps.*

- *Sur les problèmes scolaires, les données nouvelles montrent que l'allongement de la scolarité et l'augmentation massive des diplômés n'ont pas permis de réduire le nombre des élèves qui sortent sans aucun diplôme. Par ailleurs, selon une enquête récente, les enfants d'immigrés réussissent mieux que leurs camarades de même origine sociale. L'ambition de s'intégrer à la société française paraît l'aiguillon principal de ce relatif succès.*

- *La culture ouvrière paraît survivre au démantèlement de la classe ouvrière.*

- *Le nombre des comités d'entreprise continue à augmenter ainsi que la participation aux élections de ces comités. La CFDT et la CFTC progressent tandis que la GCT et FO sont en baisse. Depuis vingt ans l'augmentation des non-syndiqués est spectaculaire.*

- *82 % des Français se disent attachés à leur région d'origine. Le régionalisme de souche et le régionalisme d'élection varient selon les régions ; Dans le nord la souche l'emporte, le midi méditerranéen et la région parisienne suscitent le plus fort régionalisme d'élection.*

- *Jusqu'au début des années quatre-vingt, la peur de l'informatique était nettement plus répandue à gauche qu'à droite. Aujourd'hui ce clivage politique a été remplacé par un double clivage d'âge et de niveau d'instruction.*

- *Enfin nous reproduisons les conclusions de M. Alain Beurdeley, Président du SFIB, à la suite d'un séminaire sur les conséquences sociales des technologies de l'information où économistes et sociologues avaient présenté des résultats de recherche aux industriels du secteur informatique.*

* Le pseudonyme de Louis Dirn désigne une équipe de sociologues qui se réunit à l'OFCE : Louis Chauvel, Michel Forsé, Jean-Pierre Jaslin, Yannick Lemel, Henri Mendras, Denis Stoclet et Laurence Dubois Fresney. Ont collaboré à cette chronique : Alain Beurdeley, Louis Chauvel, Nicolas Herpin, Jean-Pierre Jaslin, Yannick Lemel, Henri Mendras et Serge Paugam.

L'humanitaire : un secteur en expansion

Parler de la « crise du lien social » revient aujourd'hui à évoquer, non seulement les effets de la dégradation du marché de l'emploi et les processus qui peuvent conduire à la rupture des relations, mais aussi, de façon plus macro-sociologique, l'affaiblissement du rôle intégrateur des grandes institutions, en particulier l'Eglise et les partis politiques. Les individus seraient en quelque sorte plus éloignés de ces institutions et par conséquent moins socialisés par elles. Ils seraient désormais contraints de rechercher, le plus souvent seuls, à partir de diverses expériences individuelles, un sens à leur vie et un moyen d'être reconnus socialement. Ce constat, qui semble vérifié par plusieurs enquêtes sociologiques, mérite d'être nuancé. Premièrement, si les grandes institutions sont en déclin, elles ont tendance à se reproduire sous des formes nouvelles en référence plus ou moins lointaine à des valeurs traditionnelles. Deuxièmement, si les individus sont désormais plus confrontés à eux-mêmes pour se définir par rapport aux autres, ils se réfèrent ou adhèrent souvent à des institutions ou des groupes organisés pour construire leur identité.

Les associations humanitaires, qui sont de plus en plus nombreuses et diversifiées traduisent, en réalité, cette mutation de la société française. Leur caractéristique commune est d'intervenir dans le domaine de la solidarité en France ou à l'étranger, notamment par des actions en faveur des populations défavorisées ou en voie d'exclusion — chômeurs, immigrés, réfugiés, sans-abri, malades, handicapés, enfants maltraités, personnes âgées isolées, prisonniers, etc. — ou, de façon plus générale, en faveur d'une cause, le respect des droits de l'homme par exemple.

Certaines sont anciennes et très connues comme le Secours catholique ou le Secours populaire ; d'autres sont de création récente et ont connu, comme les Restaurants du cœur, un développement rapide. Il est certes difficile de dire avec précision combien il en existe en France, car beaucoup sont de petite taille. Aucun recensement n'a été effectué jusqu'à présent. On peut toutefois estimer leur nombre entre 10 000 et 15 000. D'après quelques évaluations récentes, on sait qu'il en naît une dizaine par jour. Un guide des actions humanitaires en recense près de 300 qui ont une visibilité nationale. Sachant que la plupart d'entre elles ont plusieurs antennes locales ou couvrent même, dans certains cas, tous les départements, et qu'il en existe par ailleurs de nombreuses à l'échelon exclusivement communal, on peut parler, à juste titre, d'un secteur dynamique en expansion.

On peut expliquer cet essor des associations humanitaires par deux facteurs qui se conjuguent. Le premier relève de l'organisation même de ce secteur, le second, plus profond, renvoie à l'affaiblissement de la fonction intégratrice des grandes institutions de socialisation.

Un mode d'organisation efficace

Si les associations humanitaires connaissent un véritable essor, c'est tout d'abord parce que certaines d'entre elles, parmi les plus grandes et les plus influentes, ont adopté un mode de fonctionnement proche de celui de l'entreprise rationnelle. Un des signes de cette évolution est le recours de plus en plus fréquent à des professionnels qualifiés en complément de l'apport des bénévoles. D'après le Centre national de la vie associative, on peut estimer à 40 000 salariés, l'effectif employé par le secteur de l'humanitaire. Il est d'ailleurs de plus en plus fréquent de voir dans les offres d'emplois des postes proposés par ces associations. En conséquence, un nombre croissant de jeunes diplômés s'orientent vers ce type de carrière et en attendent en retour des conditions de travail et un salaire conformes aux pratiques des entreprises.

La plupart de ces associations recherchent par ailleurs des bénévoles ayant des qualifications sociales et professionnelles. Certaines d'entre elles vont même jusqu'à effectuer une sélection parmi les volontaires qui s'adressent à elles et celles qui s'y refusent encore prévoient des sessions de formation pour rendre rapidement opérationnelle cette population qui souhaite donner de son temps. En définitive, mises à part quelques exceptions, si la bonne volonté et l'émotion ressentie face à la souffrance sont des conditions nécessaires à l'engagement humanitaire, elles ne sont pas suffisantes en elles-mêmes. Puisque les problèmes à prendre en charge exigent des compétences précises et que, par ailleurs, les associations humanitaires tiennent à être reconnues pour la qualité de leurs prestations, elles attendent, le plus souvent, de leurs membres permanents et de leurs bénévoles un savoir faire et une déontologie d'intervention.

Ce souci de l'efficacité s'explique en partie par les attentes des pouvoirs publics. Certaines d'entre elles remplissent désormais des fonctions qui pourraient relever du service public — des lieux d'accueil pour les sans-abri par exemple ou des réponses téléphoniques à des appels de détresse — et ont besoin de faire valider leur programme par le ministère compétent, les institutions décentralisées de l'action sociale et les collectivités locales, dont elles dépendent en partie pour leur financement.

L'essor des associations humanitaires peut aussi être expliqué par l'utilisation des méthodes modernes de communication tant sur le plan de l'organisation interne que sur le plan externe. Les plus grandes d'entre elles n'hésitent pas aujourd'hui, par exemple, à faire appel pour leur campagne annuelle de dons aux plus grandes agences de communication. Les techniques les plus raffinées qui ont fait leurs preuves dans le marketing sont mobilisées à des fins humanitaires. La générosité et le sens du partage relèvent, en quelque sorte, de la science commerciale. Ces méthodes sont, semble-t-il, efficaces.

Grâce à une enquête réalisée en 1991 et répétée en 1994, on dispose désormais de données globales sur les dons et le bénévolat en France

(E. Archambault et J. Boumendil, 1994). Les dons des Français au secteur associatif en général se seraient élevés en 1993 à 11 milliards de francs. Près d'une personne interrogée sur deux déclare en avoir fait un au cours de l'année précédente. En extrapolant ces résultats à la population française de plus de 18 ans, il y aurait en France près de 22 millions de donateurs. En trois ans, ce nombre a augmenté de 7 points, soit 4 millions de donateurs supplémentaires par rapport à 1990.

Si on se réfère au bénévolat, on constate, toujours d'après cette enquête, qu'il représente 820 000 emplois en équivalent temps plein, soit environ 3,6 % des emplois rémunérés en France. Par rapport à 1990, on enregistre une progression équivalente à 120 000 emplois temps plein. Bien que ces chiffres ne concernent pas que le secteur de l'humanitaire, lorsqu'on se réfère aux services sociaux, catégorie qui regroupe dans l'enquête les associations caritatives, on vérifie également une nette augmentation entre 1990 et 1993, aussi bien pour les dons que pour le bénévolat.

Un mode de régulation du lien social

Plus professionnalisées, plus médiatisées et plus engagées dans des actions menées en partenariat avec les pouvoirs publics, ces associations contribuent à entretenir, sous des formes diverses, une conscience collective de la solidarité. Alors que le rôle intégrateur des grandes institutions semble s'affaiblir et que les Français éprouvent une certaine méfiance envers les organisations politiques et, de façon plus générale, envers tout ce qui relève du pouvoir de l'Etat, la préoccupation humanitaire grandit et semble pallier, au moins partiellement et dans l'urgence, l'absence de projet collectif.

Les associations humanitaires offrent des possibilités d'engagement, et donc d'intégration, à des populations issues de tous les milieux sociaux. Leur diversité est telle que les bénévoles ont aujourd'hui le choix. Il existe même un guide des actions humanitaires qui recense et actualise tous les besoins exprimés. Chacun peut trouver la structure qui lui convient le mieux selon l'orientation religieuse ou laïque de l'association, l'ampleur de l'engagement attendu, le style des revendications et des prises de position publiques, etc. *On peut y voir à la fois une continuité et un renouvellement des formes traditionnelles de participation à la vie sociale et politique.*

D'après les résultats d'une pré-enquête réalisé en 1994/95⁽¹⁾, les associations humanitaires les plus anciennes conservent, en dépit de leur évolution, tant sur le plan de l'organisation interne que sur le plan de la

(1) Cette pré-enquête a été réalisée sous la responsabilité de Serge Paugam par des étudiants de l'Institut d'études politiques de Paris. Cf. S. Paugam, « L'essor des associations humanitaires. Une nouvelle forme de lien social ? » *Commentaire*, n° 68, hiver 1994-95, pp. 905-912.

justification de leur actions, une forte imprégnation des valeurs qui ont présidé à leur création. Dans les associations caritatives confessionnelles, par exemple, la référence religieuse reste le principal moteur de l'engagement. Ceux qui y travaillent à titre bénévole continuent à invoquer le don de soi et le sens du devoir. Ils sont fidèles à l'esprit évangélique du partage avec les plus démunis. Le Secours catholique insiste sur la relation interpersonnelle avec les exclus pour renforcer les liens sociaux et éviter la simple distribution d'aides parce qu'elle apparaît justement trop distante et trop inégale. Dans les associations protestantes, l'amour du prochain constitue toujours également l'inspiration de base. Même si tous les membres n'ont pas d'attachement religieux, les bénévoles sont souvent recrutés parmi les fidèles dans les paroisses. Une présence sur le terrain est justifiée par l'idée chrétienne de fraternité. L'action des bénévoles nécessite aujourd'hui de réelles compétences, mais il reste chez eux une implication militante ou sentimentale que l'on ne trouve pas chez les travailleurs sociaux, ces derniers étant tenus à la neutralité professionnelle lorsqu'ils interviennent auprès de populations défavorisées.

On retrouve aussi dans les associations non confessionnelles la marque de leur origine. Beaucoup continuent à justifier leur action en référence au principe de la solidarité laïque. L'affaiblissement des syndicats et des partis politiques représentant les intérêts de la classe ouvrière n'a pas fait disparaître le militantisme de gauche qui trouve à se déployer de façon multiforme dans les associations humanitaires. Le modèle contestataire qui nourrit l'engagement des bénévoles militants se maintient. En raison de la collaboration avec l'Etat et les collectivités locales, la dénonciation ne s'apparente pas, il est vrai, à la lutte politique organisée, mais les associations humanitaires cherchent toujours à éveiller l'opinion, à sensibiliser les organisations syndicales et politiques et, souvent, à faire pression sur les pouvoirs publics. L'exemple de « Droit au logement » qui s'est fait connaître du grand public par l'occupation par des sans abri d'immeubles vides est sur ce point significatif. Chaque fois qu'il est possible d'identifier des victimes et des oppresseurs, les mouvements sociaux peuvent s'organiser et les associations humanitaires peuvent aider à les constituer. En réalité, plusieurs associations, apparemment sans lien avec l'idéologie et les revendications des partis politiques, en restent malgré tout très proches, du moins dans l'esprit. Elles peuvent, par exemple, attirer la sympathie de populations peu intéressées par les partis et peu impliquées dans la vie politique au sens traditionnel du terme, mais qui restent cependant attachées aux valeurs et aux pratiques de leurs milieux sociaux d'origine ainsi qu'aux traditions locales.

Le secteur de l'humanitaire offre par conséquent de nombreuses réponses à tous ceux qui veulent se rendre utiles et cherchent à donner un sens à leur vie. La nouveauté semble moins résider dans le changement des valeurs qui fondent l'intervention en faveur de l'humanité souffrante que dans la mutation du rapport entre la société civile et les grandes institutions, telles que l'Eglise, les partis, les syndicats.

S. P.

L'élévation de l'âge de fin d'études depuis trente ans ⁽²⁾

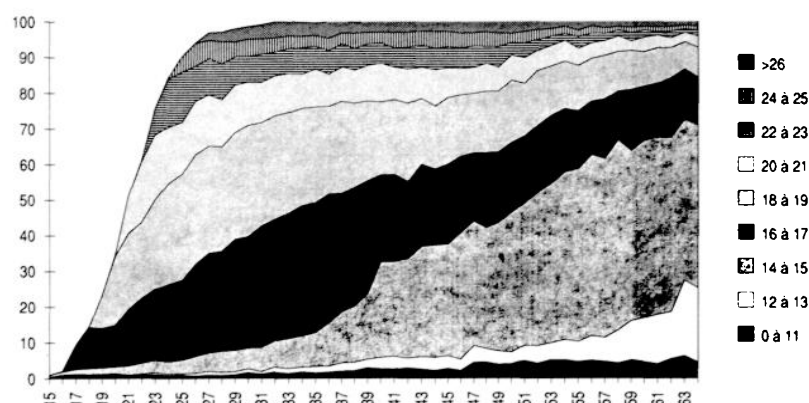
L'élévation de l'âge de fin d'études enregistrée en France depuis la fin des années quatre-vingt (Galland, à paraître) fut extrêmement rapide : pour la génération née en 1967, l'âge médian de fin d'études était 19 ans ; pour la génération 1971, née quatre ans plus tard, cet âge médian était 21 ans. Cette évolution extrêmement brusque s'explique en partie par la conjoncture économique, qui pousse à prolonger ses études plutôt que de risquer de débiter sa vie professionnelle sur un échec. Elle apparaît aussi comme une accélération de la tendance séculaire à la démocratisation de l'école et à l'élévation du niveau scolaire (Louis Dirn, 1990, tendance 15.1).

Selon l'enquête Emploi de 1992, 14 ans était l'âge médian de fin d'études de la génération née en 1932 (cette génération a atteint 60 ans en 1992) ; 18 ans pour celle née en 1962 (30 ans en 1992). Sur la longue durée, il semble que le rythme d'élévation de l'âge de fin d'études soit supérieure à un an par décennie. Cette évolution rapide n'est pas sans susciter des jugements contradictoires : pour les uns, optimistes, l'élévation du niveau culturel moyen est indiscutable et ne saurait avoir que des effets bénéfiques (Baudelot et Estabiet, 1990) ; pour d'autres, l'élévation du nombre des élèves et étudiants entraîne un déclin de la qualité de l'enseignement, une moindre sélectivité des diplômés, une baisse du niveau des élèves et un amoindrissement de leur valeur sur le marché de l'emploi, situation qui serait révélée par la précarisation des jeunes diplômés, souvent contraints de débiter leur carrière dans des emplois inférieurs à leur compétence, et de descendre ainsi dans l'échelle sociale ; la situation créerait ainsi un processus de file d'attente au bout duquel les moins diplômés se voient peu à peu exclus des emplois d'ouvriers et d'employés qui étaient les leurs, emplois maintenant occupés par des jeunes relativement sur-diplômés. Les sans-diplômés, n'ayant pas le moyen de descendre dans l'échelle sociale, subissent une précarité croissante, et les taux de chômage les plus massifs ⁽³⁾.

La dispersion des niveaux de diplôme et des âges de fin d'études permet de comprendre les paradoxes des évolutions intervenues depuis plus de trente ans en France. D'un côté, comme chacun sait, l'accès à l'enseignement s'est démocratisé : plus de 30 % de la génération née en 1932 a prolongé ses études au-delà de 16 ans, et plus de 90 % de la génération née en 1962.

(2) Nous remercions le LASMAS (CNRS/IRESO) pour avoir pu disposer des données de l'enquête « Emploi » 1992. Nous remercions Olivier Galland et Odile Benoît-Guilbot pour les extractions de fichier.

(3) En 1990, l'enquête du CERC sur le RMI (Euvrard et Paugam, 1990) montrait que 64 % des allocataires étaient dépourvus de diplôme ou ne disposaient que du CEP, alors que ce n'était le cas que d'un tiers de la population française de même structure d'âge.



1. Age de fin d'études par classe d'âge en 1992 (en %)

Source : calculs sur l'enquête Emploi 1992, INSEE.

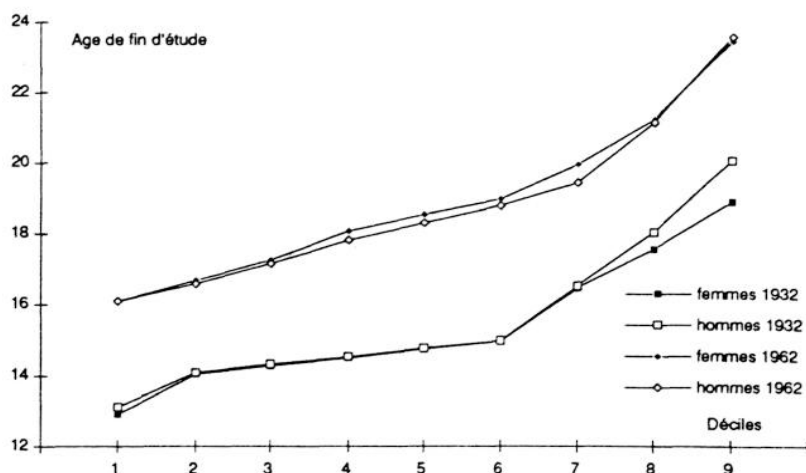
Note : Les individus n'ayant pas fini leurs études ne sont pas représentés. Lecture : 70 % des individus de 64 ans en 1992 (nés en 1928) avaient quitté l'école avant 16 ans, et 10 % continuaient au-delà de 20 ans. Pour les plus jeunes : 50 % des individus de 21 ans en 1992 n'avaient pas terminé leurs études.

Pourtant, d'un autre côté, la dispersion de l'âge de fin d'études s'est accrue : les progrès enregistrés se sont concentrés sur les échelons moyens et élevés alors que les niveaux les plus bas ont été relativement négligés. Pour la génération née en 1932, l'école obligatoire jusqu'à 14 ans représentait un dispositif volontariste dont on a trop négligé les effets : une école populaire était alors fondée sur un minimum d'éducation relativement élevé au regard du niveau moyen d'enseignement ; au delà de cette école populaire, seule une élite (30 % d'une classe d'âge, plus souvent masculine) prolongeait ses études. Ce dispositif offrait à la moitié de la population un niveau d'éducation minimal à la fois homogène et élevé relativement aux mœurs de l'époque : entre les individus situés au plus bas de la hiérarchie des âges de fin d'études et la médiane, la différence n'était que d'un an. Au sein du peuple, l'homogénéité était forte, même si le Certificat d'études primaires impliquait une grande différence entre les enfants qui l'avaient réussi et ceux qui avaient échoué. La différence d'âge de fin d'étude a crû de façon sensible, puisque, entre ceux qui quittent l'école le plus tôt et la médiane, la différence est maintenant d'environ deux ans. Par ailleurs, le haut de la courbe de répartition des âges de fin d'études s'est étirée.

Sur le graphique des niveaux d'instruction par déciles, on voit, pour la classe d'âge des 60 ans, la différence nette entre l'école populaire jusqu'à 14 ans, et le tiers qui prolongeait ses études ; la même courbe pour la génération née en 1962 montre une cessation des études plus progressive. D'autre part, les progrès les plus sensibles ont été obtenus pour les niveaux intermédiaires ; il en résulte une différenciation accentuée au bas de la courbe, de par la fin de l'école populaire.

Le graphique des âges de fin d'étude par génération montre que l'évolution des mœurs a précédé la décision d'instituer l'école obligatoire jusqu'à 16 ans en 1959, puisqu'en 1956 c'était déjà, *de facto*, l'âge médian de fin d'études de la génération sortant du système scolaire.

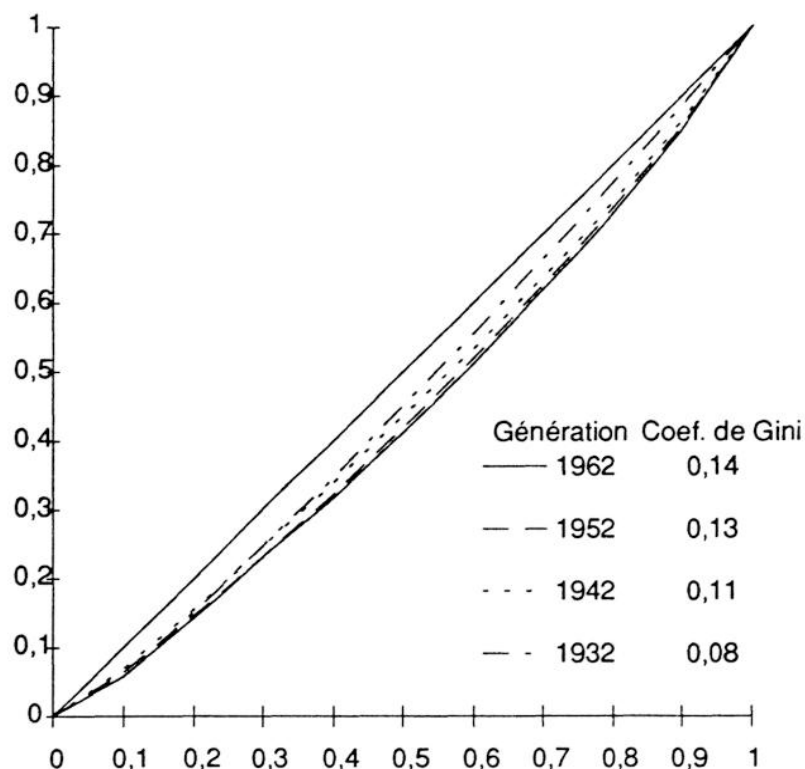
2. Niveaux d'éducation des déciles de la population



Source : INSEE, Enquête Emploi 1992.

Note : Niveaux d'éducation des générations nées en 1932 et en 1962, pour les hommes et les femmes. Le graphique se lit ainsi : pour les hommes de la génération 1932, les 10 % dont les études sont les plus courtes ont cessé leurs études à 13 ans ; 90 % de cette même population cessèrent leurs études avant 20 ans (et donc 10 % les ont prolongé au-delà).

3. Courbe de Lorenz des âges de fin d'étude



Source : INSEE, Enquête Emploi 1992

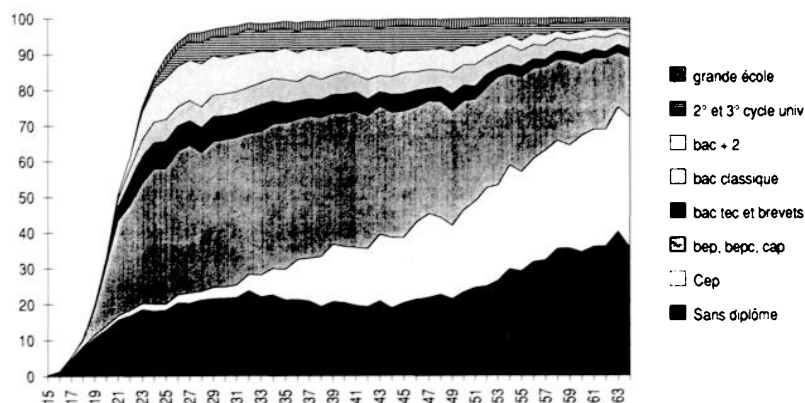
Note : La courbe de Lorenz présente (en abscisse) la part cumulée de la population ordonnée par âge croissant de fin d'études et, en ordonnée, la part du total des années d'études de la population. La surface située entre la diagonale et la courbe matérialise le coefficient de Gini. La part des années d'enseignement des 50 % d'individus ayant quitté l'école le plus tôt est passée de 45 % à 40 % entre la génération 1932 à la génération 1962.

Dès le début des années soixante-dix, selon le même graphique, 18 ans eût représenté, pour la génération née en 1950 (18 ans en 1968) un seuil aussi net que 14 ans pour la génération née en 1932, au même titre que, aujourd'hui, le serait l'école obligatoire jusqu'à 21 ans. L'école obligatoire jusqu'à 16 ans est devenue une norme toute théorique. La conséquence est une relative concentration du système éducatif sur les niveaux les plus élevés, ce que signalent les courbes de Lorenz de l'âge de fin d'études, et les coefficients de Gini qui leurs sont associés.

Le paradoxe révélé par ces évolutions est que la démocratisation progressive de l'enseignement s'est accompagnée d'une diversité croissante des durées d'enseignement.

Second paradoxe, la part d'une génération sortie de l'école sans aucun diplôme est restée remarquablement stable et élevée sur près de trente ans : entre le milieu des années cinquante et celui des années quatre-vingt, près de 20 % d'une classe d'âge sortait sans aucun diplôme du système d'enseignement. Sur la même période, le pourcentage d'une classe d'âge disposant d'un niveau supérieur ou égal au baccalauréat est passé de 30 % à 45 %. L'augmentation du taux de bacheliers sur cette période fait écran au constat que la proportion des sans-diplômes restait remarquablement stable dans le temps, puisque 20 % de l'ensemble des classes d'âge situées aujourd'hui entre 25 à 55 ans est porteuse de ce « marqueur social » qui entraîne une discrimination négative. Cette population sans diplôme se sait et est perçue par les employeurs, et par l'ensemble des acteurs sociaux, comme cumulant l'ensemble des handicaps sociaux et des risques d'exclusion, ainsi que le soulignait Mireille Elbaum (1995). Cependant, cette proportion a considérablement baissé dans les toutes nouvelles générations, en atteignant moins de 10 %.

Les diplômes se dévaluent en se multipliant, mais la position *ordinaire* de la hiérarchie des titres se maintient rigoureusement (Baudelot et Glaude, 1989) ; autrement dit, le CEP couronnait la moitié d'une classe d'âge, et aujourd'hui le baccalauréat est obtenu par 50 % de la population.



4. Niveaux de diplômes par classe d'âge en 1992

Source : calculs sur l'Enquête Emploi 1992, INSEE.

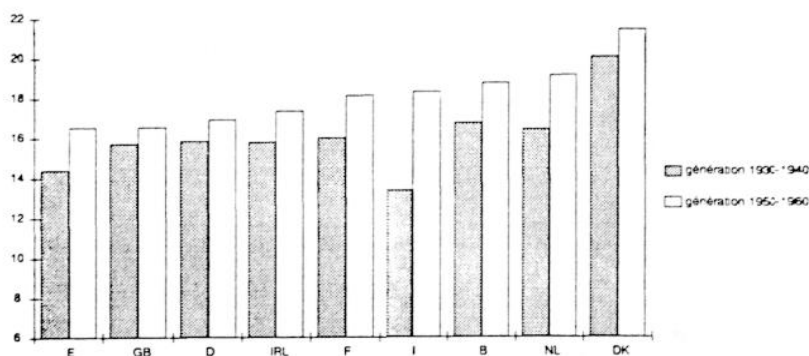
Une telle analyse, prise au pied de la lettre, conduirait à ne voir dans la course à l'enseignement et au diplôme qu'une vaine surenchère. Cependant, il ne faut pas oublier que la formation de la population est un facteur majeur de maintien des positions respectives des nations dans la concurrence internationale : on conçoit qu'un pays dont la population est mal formée ne peut que se spécialiser sur des productions de bas de gamme, où la concurrence des pays à bas niveaux de salaire est des plus difficile à soutenir.

Faute de disposer d'enquêtes aux effectifs suffisamment larges (comme une enquête emploi), nous ne pouvons évaluer pour les générations les plus récentes les âges médians de fin d'étude de nos homologues européens. Il est possible, en revanche, de calculer cet âge médian pour les décennies plus anciennes : ici pour les individus nés entre 1950 et 1960 (ils avaient de 30 à 40 ans en 1990) d'une part, et pour ceux nés entre 1930 et 1940 de l'autre.

Pour les triagénaires de 1990, le niveau français de formation était dans la moyenne européenne, même s'il était fort éloigné du niveau danois ou, dans une moindre mesure, néerlandais. L'élévation rapide à 21 ans de l'âge de fin d'études de la génération née en 1971 correspond en fait à un rattrapage des pays les plus avancés de l'Union européenne, même si le sens institutionnel et le contenu de l'âge de fin d'études n'est pas le même d'un pays à l'autre (les Allemands ne considèrent pas l'apprentissage comme s'intégrant à la formation initiale, alors que les Danois ont un système d'entrée progressive dans la vie professionnelle, qui implique la prolongation de situations ambiguës situées à mi chemin entre université et emploi). La prolongation des tendances de ce graphique permet de supposer que l'élévation de l'âge de fin d'études que nous connaissons en France doit nous situer dans le peloton de tête des pays d'Europe, mais derrière les Pays-Bas et le Danemark, où l'âge médian de cessation de l'enseignement était de 21 ans dès 1975.

La position inattendue de l'Allemagne s'explique parce que l'apprentissage n'est pas considéré, par les Allemands, comme une prolongation

5. Age médian de fin d'études des tria- et des quinquagénaires de différents pays de l'Union européenne



Source : Traitement de la variable « âge de fin d'études » (déclaré par les répondants) de l'enquête European Values Survey ; âge médian de fin d'études de la génération âgée de 30 à 39 ans en 1990, et de la génération âgée de 50 à 59 ans.

des études. C'est au Royaume-Uni que le niveau général a le moins progressé en vingt ans. Par ailleurs, on constate sur ce graphique l'évolution remarquable de l'Italie, dont une partie (notamment dans le Mezzogiorno) a rattrapé un retard d'éducation important en vingt ans. On peut dès lors s'interroger sur les liens entre formation de la population et progrès économique de long terme : l'élévation du niveau général de l'enseignement est-il la cause ou la conséquence du rattrapage, du point de vue de l'efficacité économique, du Royaume-Uni par l'Italie ?

L.C.

Du nouveau sur la réussite scolaire

L'enquête menée par la Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère de l'Éducation nationale porte sur un échantillon de 27 000 élèves entrés au collège en 1989 et suivis tout au long de leur scolarité. L'ampleur de l'échantillon et la continuité du panel permettent d'apporter des conclusions neuves sur la réussite et l'échec scolaires, en particulier des élèves étrangers ou issus de l'immigration (Vallet et Caille, 1995).

Convenons d'abord qu'une « bonne scolarité » au collège peut être définie ainsi : n'avoir redoublé aucune classe de la sixième à la troisième et être proposé pour une orientation en seconde générale ou technologique. Une analyse multivariée permet de démêler l'écheveau des influences d'une dizaine de caractéristiques socio-démographiques sur la réussite scolaire ainsi entendue.

Sur l'ensemble de l'échantillon, le diplôme de la mère est le facteur le plus discriminant et de beaucoup. Prenons par exemple les garçons, aînés de familles de deux enfants où la mère est inactive et le père, diplômé du CAP, du BEP ou du BEPC, ouvrier qualifié ; ils sont environ 28 % à être orientés vers le second cycle long après quatre années de collège lorsque la mère est sans diplôme, mais 56 % quand elle est bachelière ou diplômée du supérieur. Viennent ensuite les facteurs bien connus, le diplôme du père et la catégorie socio-professionnelle du chef de famille : tous les autres facteurs étant contrôlés, les enfants de cadres, de professions intermédiaires et d'agriculteurs réussissent mieux et sont donc plus souvent orientés vers des études longues à la sortie du collège. Par ailleurs, cette situation de « bonne scolarité » est plus fréquente chez les filles que chez les garçons.

Les conditions de vie familiale ont une influence moins importante. Cependant, toutes choses égales par ailleurs, les enfants de familles nombreuses (quatre enfants et plus) et de familles monoparentales ont moins souvent une « bonne scolarité ». Avoir un frère ou une sœur aîné qui a suivi des études longues est favorable à poursuivre soi-même un

chemin identique. Enfin, l'emploi de la mère n'a qu'une faible influence, négative, sur la réussite de la scolarité au collège.

Le résultat le plus inattendu de cette recherche concerne les enfants d'immigrés et étrangers. Contrairement à une idée reçue, ces derniers connaissent plus souvent une « bonne scolarité » au collège que leurs condisciples français « de souche », dont les caractéristiques familiales et sociales (notamment le niveau d'instruction et la position socio-professionnelle des parents) sont semblables. Ainsi, ils ne souffrent pas d'un handicap culturel, même lorsque leurs parents s'expriment dans leur langue d'origine à la maison (ce qui est le cas pour 14 % des élèves). C'est donc parce qu'ils appartiennent à des familles des catégories socio-professionnelles basses que leurs parcours scolaires apparaissent, en première analyse, moins bons. En revanche, comparés à leurs condisciples de même situation sociale, ils réussissent mieux, quel que soit le critère utilisé à la sortie du collège ou au cours de la scolarité, qu'ils soient entrés dans l'enseignement secondaire « à l'heure » ou en retard, qu'ils vivent en ville, en banlieue ou en milieu rural.

Le facteur déterminant de cette réussite paraît être l'ambition d'intégration des enfants et de leurs parents. Le projet migratoire des parents est accompli si leurs enfants s'intègrent à la société française grâce à l'école. La preuve en est apportée par un résultat de l'enquête. En contrôlant les autres critères, il s'avère que les parents immigrés expriment, pour leurs enfants, des demandes de formation plus ambitieuses. Reprenons ainsi les garçons, aînés de familles de deux enfants où le père et la mère, tous deux diplômés du CAP, du BEP ou du BEPC, sont respectivement ouvrier qualifié et inactive. Il s'agit d'enfants entrés « à l'heure » en sixième et dont le niveau de performance est assez bon, ce sont environ 79 % des parents d'élèves français, mais 91 % des parents d'élèves étrangers qui souhaitent que leur fils poursuive ses études jusqu'à 20 ans et plus. Il en va de même à la sortie du collège : par rapport aux familles de caractéristiques comparables, les familles étrangères ou issues de l'immigration sont plus nombreuses à demander l'orientation vers des études longues à l'entrée en seconde générale ou technologique.

H. M.

La culture ouvrière sans la classe

Le devenir de la classe ouvrière a fait l'objet de nombreux commentaires ces dernières années (Azemar, 1992 ; Schwartz et Retière, 1994). C'est qu'évaluer le degré auquel il est encore acceptable — ou le degré auquel rétrospectivement il était acceptable — de considérer que les ouvriers constituent une « classe sociale » est d'une grande importance pour avoir un diagnostic des évolutions de la société française.

Un des diagnostics importants proposé par *La Société française en tendances* (Louis Dirn, 1990) pourrait en effet se résumer comme suit. Notre société passe d'une organisation sociale fortement marquée par les antagonismes de classes à une société fondée sur des réseaux, des institutions, des associations locales. En somme, la structure sociale massive et traditionnelle, faite de grands groupes et de grandes institutions nationales, laisserait de plus en plus de champ à une structure de réseaux sociaux, noués dans des institutions locales. Le rapport de proximité l'emporterait sur la relation de masse. L'échelle locale aurait pris le pas sur l'échelle nationale.

C'est qu'en effet, si les grandes institutions majeures que constituaient l'Eglise, l'Armée, l'Ecole et la République ont perdu de leur rôle symbolique structurant, il en est de même des institutions de la classe ouvrière, de création plus récente, qui ont perdu, elles aussi, beaucoup de leur fonction mobilisatrice et symbolique. Le Parti communiste, qui recueillait dans les années quarante près de 30 % des suffrages, a vu ses résultats baisser depuis et ne dépasse pas les 10 % ces dernières années. Les syndicats, eux, ont connu une histoire ponctuée par des grèves et des scissions qui témoignaient de leurs ambitions révolutionnaires et des contradictions politiques qui les animaient. En renonçant à l'ambition révolutionnaire, ils ont acquis une légitimité reconnue qui les transforme en institutions de gestion de la démocratie. Mais, parallèlement, ils ont vu s'effriter leur base militante et une partie de la confiance de l'opinion publique. Toutes ces institutions de la nation étaient une et théoriquement les mêmes dans toutes les régions et pour tous les Français. Les conflits idéologiques majeurs étaient de ce fait communs : les citoyens s'identifiaient à la nation et aux grandes classes sociales. Leur émiettement entraîne l'affadissement des consciences de classe. Le patriotisme diminue tandis que l'identification à la localité et à la région se renforce.

Pour examiner la culture ouvrière, on disposait, il y a encore peu, de travaux monographiques en général assez anciens, permettant d'appréhender la situation dans le courant des années cinquante. Or des travaux monographiques plus récents (Schwartz, 1990) fournissent maintenant un point de comparaison et les grandes enquêtes statistiques permettent, par ailleurs, de construire un panorama des évolutions sur les trente dernières années. De tout cet ensemble, l'étude de Thierry Roure-Atger (1994) dresse un bilan qu'on résumera très succinctement ici.

Les travaux monographiques anciens permettent de construire un modèle idéal-typique nettement dessiné et, semble-t-il, accepté par tous les observateurs-chercheurs en sciences sociales ou témoins élevés dans le milieu. Les principaux traits en sont les suivants.

La division, sur base sexuée, des activités est très marquée au sein des foyers. La femme assure seule l'entretien complet du foyer, l'éducation et l'élevage des enfants. Ce sont là des charges très lourdes en l'absence d'équipement ménager. Ce rôle féminin est, semble-t-il, pleine-

ment désiré par les femmes qui souhaitent en général ne pas avoir d'activité professionnelle. L'homme, lui, se doit d'avoir un emploi et de rapporter sa paye à son épouse qui va gérer le budget.

La sociabilité collective est forte au sein des quartiers ouvriers. Les relations de voisinage sont fréquentes. Malgré leur manque de temps de loisir, les femmes s'invitent mutuellement, elles s'entraident dans les activités ménagères. Les « bricoles » ou autoproductions diverses sont pour les hommes l'occasion de relations de voisinage. Les fêtes sont fréquentes, importantes. Elles mobilisent tout le monde et sont sources d'importantes dépenses ostentatoires et festives. L'estaminet est au cœur de la sociabilité masculine. Ce n'est pas seulement un lieu où l'on va pour boire, c'est un lieu pour jouer, discuter. Cette interfréquentation masculine contribue à la cohésion du groupe et sans doute même au développement du mouvement ouvrier.

De même contribuent à la solidarité du groupe de nombreuses habitudes et pratiques communes sur le lieu de travail. Fêtes et rites soulignent les arrivées et départs. Les pauses se font en commun, les repas se prennent sur place. Toutes ces activités ont un fort caractère collectif, on y retrouve des traits évoqués à propos des fêtes familiales, tout le monde doit y participer. Durant le travail lui-même, nombre de pratiques impliquant connivence (perruque, ...) contribuent elles aussi à souder le groupe.

Finalement la pression sociale est forte. La stigmatisation d'abandonner la classe souligne vite les pratiques hors-norme. Un quasi-idéal est réalisé par les militants (du Parti communiste, des syndicats). Dévoués au groupe, ils aident chacun et jouent un rôle essentiel dans l'entretien, voire la création d'une culture commune — la culture, dans leur esprit, de la « classe » ouvrière. L'homogénéisation est donc grande, le refus des « autres » (les bourgeois, les non-ouvriers) présent.

De tous ces traits, un certain nombre s'observent toujours. La division sexuelle des tâches a persisté ; les enfants sont toujours la responsabilité de la mère, la fécondité fortement valorisée par les hommes comme par les femmes, la contraception étant de ce fait moins répandue que dans les autres groupes sociaux. Les activités d'autoproduction, les bricoles mobilisent toujours les hommes. Le goût pour l'abondance, la fête, la solidarité des commensaux sont toujours présents. Si la « vie de quartier » a disparu, restent la fréquentation du café, le goût des lieux où l'on danse, la fréquence des invitations. Le principe de conformité persiste : il faut éviter d'être un « fayot », il faut « travailler à côté » (bricoler) plutôt que prendre une deuxième activité professionnelle. Des codes précis régissent la politesse et permettent de vérifier l'appartenance de son interlocuteur au même monde, celui des ouvriers. On peut ajouter à cela, solidement attestés par les travaux quantitatifs, une plus faible participation des catégories ouvrières à la culture savante, une moindre intégration à la société globale (faiblesse de l'écoute des informations nationales, scores plus élevés de non participation aux votes). Globalement, à la lecture des travaux rassemblés et commentés par Thierry Roure-Atger,

on a plutôt le sentiment de la persistance de la culture ouvrière que de sa disparition.

Cependant l'un des éléments tout à fait essentiels du modèle idéal-typique décrit plus haut est en déclin net et attesté : le militantisme des mouvements ouvriers s'est considérablement atténué avec la perte d'influence du Parti communiste. C'est une des explications, d'après T. Roure-Atger, de l'apparition au grand jour de nombreux clivages qui traversaient les catégories ouvrières : suivant l'origine sociale — ouvrière ou agricole —, suivant la qualification, suivant le secteur — public ou privé. Les différences ont toujours été fortes entre ces catégories, mais l'uniformité qu'imposaient les mouvements ouvriers la masquait. Si le mode de vie ouvrier était en partie la résultante d'un sentiment d'appartenance de classe, lui-même partiellement stimulé par l'intensité de mouvements sociaux, alors — mais alors seulement — on peut parler de fin d'une culture spécifiquement ouvrière. Les spécificités du mode de vie seraient toujours présentes, mais les effets de la désindustrialisation, du chômage, des aspirations à une mobilité sociale ne se sont peut-être pas encore fait pleinement sentir et pourraient servir de support à d'autres identifications.

Y. L.

Les comités d'entreprise : un cinquantenaire bien vivant

Les comités d'entreprise (CE) ont bientôt cinquante ans d'existence (Labbé, 1995). Beaucoup ont cru que cette forme de représentation était en déclin, il n'en est rien. L'analyse de la situation montre qu'après avoir connu quelques faiblesses, un nouveau dynamisme est en train de s'amorcer. En témoignent le retour aux urnes, le renouvellement des élus qui sont plus diplômés et ont une position professionnelle plus élevée. Ils sont moins dépendants de leur syndicat tout en trouvant auprès d'eux aide et compétences nécessaires. La situation est ouverte, les blocages sont moindres, la concurrence est plus faible. Mais cette réalité n'est pas sans danger.

Une participation en croissance

Traditionnellement les élections des représentants du personnel ont un taux de participation élevé, 70 à 72 % (DARES, 1995). Au début des

années quatre-vingt, ce taux s'effritait à raison de 0,5 % par an et même 1 % dans la dernière période. Depuis le début des années quatre-vingt-dix, il se redresse pour revenir au niveau de 1987-88, 65,4 % en 1992 et 65,1 % en 1993. Ce retour vers les urnes se vérifie dans les entreprises de toutes tailles, sauf celles de 1 000 salariés et plus qui n'obtiennent qu'une stabilisation (- 0,1 %). La situation par région est variable, l'Île-de-France et l'Alsace connaissant les taux de participation les plus faibles. Tous les secteurs améliorent leur score et tout particulièrement les services qui gagnent de 1,1 à 3,5 % suivant les branches. Ce regain est surtout le fait des collèges « Maîtrise » et « Encadrement », les collèges ouvriers et employés ne progressant que faiblement. Ce mouvement se confirme depuis 1989. La participation est plus forte (+ 10 %) dans tous les collèges lorsque les organisations syndicales sont présentes. Les représentants non syndiqués attirent moins les électeurs.

Le nombre des CE continue à progresser légèrement

Cinq à six mille entreprises regroupant 1,2 million de salariés concernés par ces élections n'ont pas de CE faute de liste. Aujourd'hui on enregistre 5,3 millions d'électeurs pour élire 24 000 CE. Après une progression considérable de 3 à 4 000 en 1958, 8 600 en 1967, un palier est atteint en 1977. Depuis le nombre des CE augmente légèrement surtout dans les petites entreprises et le secteur tertiaire. Les nouvelles équipes ont moins de liens avec les syndicats. L'ensemble de cette instance connaît un *turn-over* important puisqu'en 1990-1991, 1 300 établissements (6 % des CE et du corps électoral) ont cessé leur activité et parallèlement 13 % des CE étaient nouveaux mais ne représentaient que 9 % du corps électoral. Ainsi on remarque que les CE restent une structure plus dynamique que les autres instances de représentation du personnel (Louis Dirn, 1991).

Des élus bien intégrés professionnellement

Si le nombre de CE progresse encore, en revanche 1700 sièges n'ont pu être attribués faute de candidature. Le profil des élus (DARES/IRES, Furjot, 1995) est mieux connu. Ils sont plus âgés et plus anciens dans l'entreprise que la moyenne des salariés : 87 % ont au moins 5 ans d'ancienneté dans l'entreprise (66 % pour la moyenne des salariés). Ils sont également plus diplômés : 35 % ont au moins le baccalauréat (27 % des salariés). Leurs positions professionnelles sont plus élevées : 35 % de cadres et agents de maîtrise (contre 22,5 % en moyenne). En revanche ils perçoivent en moyenne des salaires plus faibles, particulièrement le personnel d'encadrement (- 21 %).

Evolution contrastée des confédérations

Récemment, après une légère baisse, la CFDT progresse à nouveau, de 20,2 % en 1990-91 à 20,7 % en 1992-93 ; de même la CFTC de 4 à 4,6 %. Par contre FO et la CGC baissent. De 1966-67 à 1992-93, la CGT a perdu plus de la moitié de ses électeurs et la chute est encore plus forte pour le nombre des élus qui passe de 37 % à 15,9 %.

1. Elections aux comités d'entreprise Résultats d'ensemble : tous collèges confondus

(Participation en pourcentage des inscrits et les scores des organisations en pourcentage des suffrages exprimés)

	1966-67	1980-81	1992-93	Evolution 1966=100
Participation (% inscrits)	71,9	70,5	66,4	91
CGT	48,8	34,6	22,5	48
CFDT	18,6	21,8	20,7	110
CFTC	2,3	3,0	4,6	169
FO	7,9	10,6	11,9	157
CGC	4,1	6,1	5,7	119
Autres syndicats	3,6	4,7	6,6	132
Non syndiqués	14,6	19,3	28,1	198
Totaux	100,0	100,0	100,0	

Source : *Liaisons Sociales*, n°7278 du lundi 12 juin 1995.

2. Les sièges attribués en pourcentage

	1966-67	1980-81	1992-93	Evolution 1966=100
CGT	37,0	26,4	15,9	43
CFDT	13,2	16,9	15,9	113
CFTC	1,6	2,4	3,2	161
FO	6,8	7,9	9,1	140
CGC	4,4	5,7	3,9	76
Autres syndicats	3,5	3,9	4,3	107
Non syndiqués	33,5	36,8	47,8	152
Totaux	100,0	100,0	100,0	

Source : *Liaisons Sociales*, n°7278 du lundi 12 juin 1995.

Le phénomène le plus important est sans doute l'augmentation du nombre des non-syndiqués qui représentent maintenant 28,1 % des voix et 47,8 % des sièges (14,6 % et 33,5 % en 1966-67). Ceci dit, ces

chiffres sont difficiles à interpréter, faute d'information précise. Ce sont souvent moins des adversaires des syndicats que des « sans-étiquette » qui occupent des sièges laissés libres. On y retrouve des petits groupes qui se sont constitués plus ou moins spontanément pour créer un CE ou ranimer un CE tombé en déshérence, des élus qui sont en rupture avec leur organisation ou des syndiqués qui, par prudence ou par tactique, ne font pas état de leur affiliation. L'augmentation des non-syndiqués répond à la faiblesse de la présence syndicale dans les petites entreprises et dans les secteurs tertiaires.

Rivalités entre syndicats

En dix ans la CGT a perdu 20 % de ses sections syndicales, la CGC 25 % et la CFDT 5 %. Dans les grandes entreprises et la fonction publique, les grands syndicats s'affrontent mais dans l'ensemble des entreprises le nombre de listes en compétition est de 1,4 par scrutin : les trois quart des scrutins (47 % des électeurs) se font sur une liste unique. Le choix consiste donc à soutenir les volontaires ou à manifester une opposition. Dans les listes uniques, les « sans-étiquette » sont les plus nombreux alors que les CGT et CFDT n'ont de liste unique que dans 12 % des cas. D'une manière générale, plus le collège électoral est restreint, moins il y a de rivalité.

Un renouveau de la concertation ?

Si ces différentes tendances se poursuivent, on devrait assister à un renforcement du rôle des CE et par conséquent à une activité nouvelle de la concertation. La décentralisation des grandes entreprises a fait apparaître de nouveaux présidents de CE, plus souvent des ingénieurs que des spécialistes de relations humaines, qui cherchent à créer une pratique nouvelle, plus ouverte. Les jeux sont moins ritualisés. Cependant, ces acteurs nouveaux, du fait de leur manque de formation au changement organisationnel, laissent souvent échapper des occasions de renforcer le rôle de leur CE.

Beaucoup de directions d'entreprise se satisfont de cette situation, sans doute à tort si l'on considère la multiplication des coordinations qui défendent les intérêts corporatistes et particularistes. L'équilibre est difficile à trouver entre trop de ritualisation et la dérégulation sociale.

J.-P. J.

Les Français et leur région d'attachement

Un sondage récent permet de définir les liens affectifs qui s'établissent entre une région et ses habitants ⁽⁴⁾. 70 % des Français se disent attachés à la région dans laquelle ils résident, 12 % à une autre région. 17 % n'ont pas de région préférée.

3. L'attachement à une région réponses à la question : *Diriez-vous que personnellement...*

En %

	Toutes régions confondues	Résidents de l'agglomération de Paris
• Vous vous sentez attachés à la région où vous habitez.....	70	50
• Vous vous sentez attachés à une autre région que celle où vous habitez...	12	24
Sous total « attachés à une région »	82	74
• Vous n'avez pas vraiment de région d'attachement.....	17	26
• Ne savent pas	1	1

Source : Sofres pour Gamm Vert, mars 1995

Champ : Ensemble des interviewés, n = 1057, France entière

Chaque région a son identité. Dans les raisons qu'ils donnent de leur attachement, les habitants du Sud-Ouest citent plus fréquemment la cuisine régionale et le climat ; ceux du Nord et du Nord-Est, l'ambiance locale et le caractère chaleureux des habitants (Tableau 4). Mais l'unanimité est forte lorsqu'on examine dans quel ordre sont hiérarchisées ces diverses raisons. L'attrait le moins cité en faveur de la région de son choix est son climat. Le plus souvent cité est son espace physique. 89 % évoquent les paysages comme une des caractéristiques qui leur font aimer leur région. Viennent ensuite les loisirs de plein air dont la région permet la pratique. Le style des maisons et les traces architecturales du passé historique sont évoqués moins fréquemment que les caractéristi-

(4) enquête réalisée par la SOFRES pour Gamm Vert en mars 1995 sur un échantillon de 1 057 personnes représentatives de la France entière.

ques géographiques. En troisième position est citée la sociabilité particulière que les habitants de chaque région ont su créer et qui se manifeste dans leur accueil, leur cuisine et leurs fêtes traditionnelles. Le territoire d'attachement n'est pas d'abord perçu comme la mémoire du passé, mais comme un espace qui rend possible certaines activités, notamment de loisir.

4. Les caractéristiques qui attachent à une région particulière selon la région de résidence

réponses à la question : *Pour chacune des caractéristiques suivantes de votre région, dites-nous si vous y êtes attaché*

En %

	Toutes régions confondues	Agglomération de Paris	Nord et Est	Sud-Ouest
Les paysages.....	89	82	86	91
La possibilité de pratiquer des loisirs de plein air.....	74	69	72	83
Les monuments, l'histoire....	73	81	69	82
L'architecture des bâtiments et des maisons.....	72	64	76	81
Le côté chaleureux et accueillant des habitants.....	71	59	88	77
La cuisine régionale.....	70	43	78	84
L'ambiance locale, les fêtes, cérémonies, traditions.....	67	56	79	73
Le climat.....	60	50	35	88

Source : Sofres pour Gamm Vert mars 1995

Champ : Ensemble de ceux attachés à une région, n = 867.

Les apatrides du régionalisme

17 % de Français se disent réfractaires à l'attrait d'une région particulière. Qui sont ces apatrides du régionalisme ? Ils se recrutent tout particulièrement parmi les ménages de cadre. 25 % de cette catégorie socioprofessionnelle n'ont pas de région d'attachement. 27 % des habitants de l'agglomération parisienne sont des apatrides du régionalisme. Cette forte concentration dans la capitale est liée à la présence massive des cadres mais ne se réduit pas à sa composition sociale (Tableau 3).

La carrière professionnelle conduit les familles de cadres à plus de mobilité géographique que dans les autres catégories professionnelles. Ainsi amené à mieux connaître la diversité du territoire national mais aussi des pays étrangers, ce milieu social est plus cosmopolite et donc moins enclin à s'attacher à une région particulière.

C'est aussi la mobilité de sa population qui explique pourquoi l'agglomération parisienne concentre davantage les apatrides du régionalisme.

Dans les flux migratoires inter-régionaux, la capitale et sa banlieue perdent chaque année une proportion importante de leurs retraités qui s'installent en province, mais compensent largement cette perte par l'arrivée de jeunes provinciaux. Ces derniers « montent » à Paris soit pour parachever leur formation universitaire, soit pour occuper leur premier emploi, soit pour chercher du travail. Les nouveaux arrivants élargissent leur expérience. La comparaison entre la région d'origine et celle d'accueil leur fait prendre conscience des limites et des insuffisances de leur environnement antérieur. Mais aussi les défauts de la capitale apparaissent par référence avec leur région d'origine. On peut penser que ce type de détachement à l'égard de la région n'est que provisoire. Avec le temps, soit la région parisienne les séduit, soit ils restent fidèles à leur région d'origine, soit ils se découvrent un goût particulier pour une tierce région. Avec l'âge, en effet, l'indécision se dissipe : les apatrides du régionalisme ne sont plus que 10 % parmi les retraités.

Les déracinés fidèles à leur région d'origine

Parmi les 12 % qui n'habitent pas dans leur région préférée, les fidèles à leur région d'origine sont les plus nombreux. Les deux tiers ont leur famille dans leur région d'attachement. Et un peu moins de la moitié s'y installerait tout de suite s'ils y trouvaient un travail qui leur convienne (Tableau 5).

5. L'intention de s'installer dans sa région d'attachement quand elle n'est pas sa région de résidence

réponses à la question : *Cette région à laquelle vous vous sentez attaché, ...*

En %

Vous vous y installerez à la retraite	71
Vous vous y installerez dès que vous y trouverez un emploi	45
Sous-total « Ont l'intention de s'installer dans leur région d'attachement »	78
Vous ne vous y installerez jamais	8
Ne savent pas	14

Source : Sofres pour Gamm Vert, mars 1995.

Champ : Ensemble des interviewés attachés à une autre région que celle où ils habitent, n = 126.

L'emploi fait obstacle au retour dans la région préférée. Interrogées sur les difficultés que rencontre leur région d'attachement, 84 % des personnes citent en premier le déficit des emplois (Tableau 6). Vient ensuite, mais à bonne distance, l'insécurité (vol, violence, ...) évoquée par 53 %. La diminution du nombre des jeunes dans la région, l'insuffisance de ses équipements collectifs (écoles, hôpitaux) ou de loisir et la disparition du commerce de proximité constituent quatre autres types de difficultés auxquels doit faire face la région aimée ; mais chacun de ces quatre types de difficultés n'est cité que par moins d'un tiers des

personnes interrogées. Certes le déficit des emplois est moins fréquemment évoqué dans la région parisienne que dans le Nord-Nord-Est et dans le Sud-Ouest ; l'insécurité, deux fois plus fréquemment dans le Sud-Est que dans l'Ouest. Cependant, dans chacune des régions, le déficit des emplois reste toujours cité par les habitants comme la difficulté majeure.

6. La perception des difficultés rencontrées par la région d'attachement
réponses positives à la question : *Dites-nous si votre région d'attachement*
rencontre chacune des difficultés suivantes

En %

	Toutes régions confondues
Il y a de moins en moins d'emplois	84
Il y a une augmentation de l'insécurité (vol, violence...)	53
Il y a de moins en moins de jeunes	33
Il n'y a pas assez d'équipements sociaux (écoles, hôpitaux...)	31
Il n'y a pas assez de loisirs (culturels, sportifs, centres de loisirs...)	30
Il n'y a pas assez de commerces de proximité	28

Source : Sofres pour Gamm Vert, mars 1995.

Champ : ensemble des interviewés attachés à une région, n = 867.

Régionalisme d'élection et régionalisme de souche

Les régions n'exercent pas toutes la même attirance sur leurs habitants et sur les populations des régions environnantes. Le Nord et le Nord-Est attirent ceux qui y sont enracinés de façon ancestrale : il faut y être né et y avoir de la famille pour en sentir le charme (Tableau 7). Le Bassin parisien suscite des sentiments contradictoires : il comporte la plus forte proportion d'apatrides du régionalisme. De plus, parmi ceux qui ont la fibre régionale, un tiers sont infidèles à cette région où ils résident, soit que Provinciaux d'origine ils aspirent au retour, soit que Provinciaux ou Parisiens de souche, ils aient trouvé leur idéal dans une autre région.

Les lieux de vacances, en effet, ont un fort pouvoir de séduction. Tout comme les déménagements dus à des motifs professionnels, ces transhumances périodiques font découvrir les mérites d'autres parties du territoire français. L'enracinement régional se fait progressivement, à mesure qu'on s'implique davantage dans certaines activités de loisir, qu'on s'y fait des amis sur place et qu'on y attire des amis qui n'y résident pas le reste de l'année. Les 12 % des Français qui n'habitent pas la région qu'ils aiment citent en premier la Bretagne, la Provence-Côte-d'Azur, l'Aquitaine et le Poitou-Charente, régions où, comme on le sait, sont particulièrement concentrées les résidences secondaires.

7. L'enracinement dans la région d'attachement selon la région de résidence
réponse à la question : Cette région à laquelle vous vous sentez attaché...

En %

	Toutes régions confondues	Aggl. de Paris	Nord et Est	Ouest	Sud-Est
Vous y avez des amis	93	89	99	96	85
Vous y avez une maison, un appartement	79	70	89	83	73
Vous y avez vos parents (ou au moins un des deux)	65	53	78	72	49
Vous y avez vos frères et sœurs (ou au moins l'un d'eux)	62	52	72	71	46
Vous y avez vos grands-parents (ou au moins l'un d'eux)	43	27	53	46	30
Sous-total «liens familiaux»	77	70	87	83	68
Vous y êtes né	67	59	81	77	39
Votre conjoint y est né	42	28	63	48	28

Source : Sofres pour Gamm Vert, mars 1995.

Champ : ensemble des interviewés attachés à une région, n = 867.

Profondément différent du « régionalisme de souche » de ceux qui sont nés dans la région qu'ils préfèrent, qui y ont leur famille et où, aussi, sont souvent enterrés leurs ancêtres, ce régionalisme d'élection est particulièrement répandu dans la région parisienne. Parmi les Parisiens qui se disent attachés à une région, 50 % le sont d'une autre région que la région parisienne (le même pourcentage calculé sur l'ensemble de la France n'atteint que 30 %). Les Parisiens attachés à une région sont aussi moins nombreux à y être nés, à y avoir des ascendants (parents ou des grands parents) et à l'avoir choisi parce que leur conjoint y est né.

Le Midi méditerranéen est la région qui profite le plus de ce régionalisme d'élection. Parmi les habitants qui sont attachés au Sud-Est, le pourcentage de ceux qui y sont nés est deux fois inférieur à ceux dans la même situation habitant dans le Nord et le Nord-Est.

Les convertis à leur région d'adoption ont-ils le même dévouement à la cause régionale que les régionaux de souche ? Chacun à leur façon, ces deux régionalismes contribuent à diminuer l'attrait qu'exercent les grandes métropoles et notamment Paris. Encore faudrait-il que cette forme de mobilisation des ressources humaines ne favorise pas de façon trop inégale la migration en faveur des seules régions littorales les plus ensoleillées, même si le climat n'est pas donné par les acteurs comme la raison principale de leur choix.

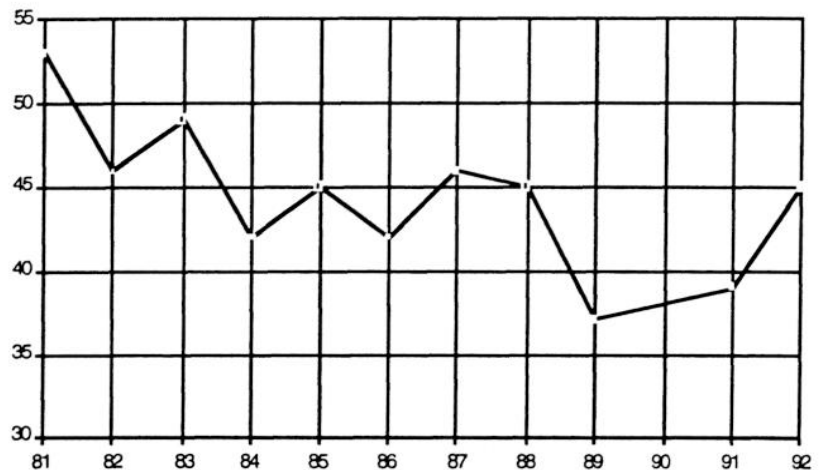
N. H.

La « domestication » de l'informatique ⁽⁵⁾

L'ordinateur suscite aujourd'hui une peur inégalitaire, on oserait dire une peur de classe : c'est une évidence que, aujourd'hui, le cadre supérieur et le jeune diplômé n'ont pas de raison d'avoir peur d'un outil qu'ils utilisent chaque jour, qui leur évite un travail souvent fastidieux de dactylographie et de comptages manuels assistés d'une règle à calculs, alors que d'autres, moins bien assis sur un capital de connaissances mobilisables, confrontés au développement de machines déconcertantes qu'ils n'ont pas appelées de leurs vœux, semblent y voir le signe de leur déclassement social, de leur dépassement par une société où leur place semble n'être plus assurée.

La proposition : « Les ordinateurs menacent nos libertés » est proposée dans les enquêtes d'Agoramétrie depuis 1981.

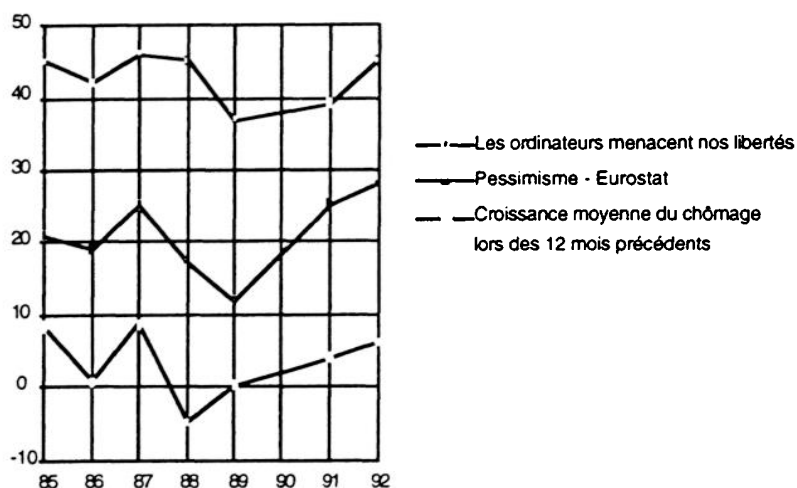
6. « Bien d'accord » et « entièrement d'accord » devant l'opinion : « Les ordinateurs menacent nos libertés » (en %)



Source : banque de données Agoramétrie 1981 à 1992

Le sentiment de menace devant l'ordinateur a particulièrement baissé entre 1981 et 1982, puis entre 1983 et 1984, et, de nouveau, entre 1988 et 1989, pour croître au début de notre décennie. Donner sens à ces évolutions n'est pas une évidence. De 1985 à 1992, la peur suit fidèlement la conjoncture de l'optimisme et du pessimisme de la population, conjoncture qui n'est pas sans lien avec l'état de l'économie et, plus particulièrement, de l'emploi (voir figure 7). Le retour de la croissance de 1988 à 1990, puis les difficultés de plus en plus nettes de la production et de l'emploi à partir du début de la décennie tendent à expliquer l'évolution du sentiment de menace devant l'informatisation comme une réaction de l'anxiété.

(5) Nous présentons ici un chapitre de l'ouvrage : Freeman C. et Mendras H. eds., (1995), *La paradigme informatique : technologie et évolutions sociales*, Paris, Editions Descartes & Cie.



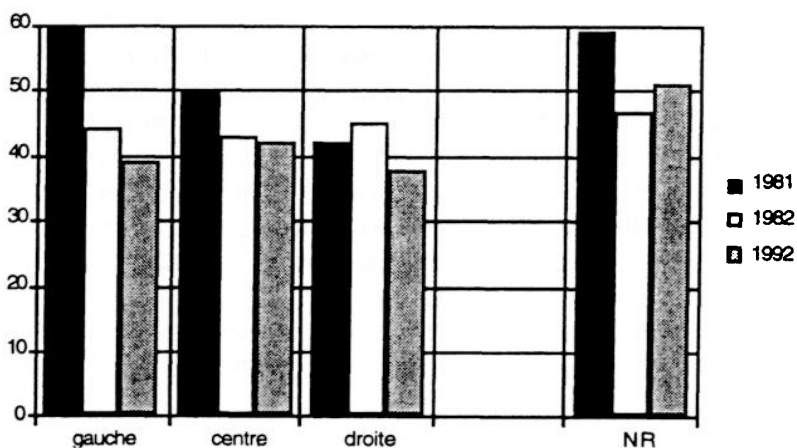
7. Pessimisme, chômage et ordinateurs de 1985 à 1992 (en %)

Source : Banque de données Agoramétrie 1985 à 1992, Eurobaromètre, Cronos.

Note : L'indicateur de pessimisme est la réponse « moins bonne » à la question : En ce qui vous concerne, pensez-vous que l'année prochaine sera meilleure ou moins bonne que celle qui s'achève du sondage de Eurobaromètre portant sur la France. La croissance du chômage est la moyenne, sur les douze mois précédents, de la croissance des demandes d'emploi non satisfaites, au mois du sondage, en France.

Au début de la décennie quatre-vingt, les ordinateurs étaient encore des objets mystérieux qui imposaient le respect à la droite.

Depuis l'enquête de 1982 cet effet a disparu : la gauche, le centre, la droite et les indifférents sont à égalité devant la machine, comme si l'accession au pouvoir de François Mitterrand avait fait passer ses électeurs d'une éthique de conviction à une éthique de responsabilité, avec l'acceptation de l'héritage de la force nucléaire de frappe et du plan Calcul. Pour les gens de gauche, les ordinateurs n'étaient plus un danger, du moment que l'État se trouvait aux mains de leurs élus.



8. Peur de l'ordinateur et position politique 1981 à 1992 (en %)

Source : Banque de données Agoramétrie 1981 à 1992

En 1981, la méfiance à l'égard de l'informatique touchait à égalité toutes les classes sociales, quels que soit le niveau de diplôme, la classe d'âge, le revenu, la catégorie socioprofessionnelle (à la seule exception des petits commerçants, vraisemblablement pour des raisons fiscales) —, est devenue, à mesure de la diffusion des NTI dans toutes les dimensions de l'existence, une peur fortement classifiante : les plus âgés y voient une menace que les plus jeunes ignorent, et, plus encore, les sans-diplômes font preuve d'une inquiétude croissante alors que les diplômés de l'enseignement supérieur ont abandonné la leur.

En 1992, au long d'une lente mutation décennale des représentations sociales, nous parvenons à une situation où la perception de la menace informatique est lourdement stratifiée : à âge égal, l'absence de diplôme implique une anxiété plus forte ; à diplôme égal, les plus âgés ressentent l'ordinateur comme une menace plus lourde, et ces deux effets se cumulent. Nous voyons, au travers de cet indicateur d'adhésion à l'ordinateur, l'apparition d'une divergence croissante entre deux groupes sociaux dont les représentations sont situées aux antipodes : les jeunes diplômés (pour les définir, nous prenons les au-moins bacheliers de moins de 35 ans), et les gens âgés sans diplôme (plus de 50 ans, disposant au plus d'un CEP) ; en 1981, les premiers étaient 50 % à voir une menace dans l'ordinateur, et 53 % chez les seconds, soit 3 % de différence ; en 1992, les moyennes sont respectivement de 27 % et de 58 %, soit un différentiel de plus de 30 %.

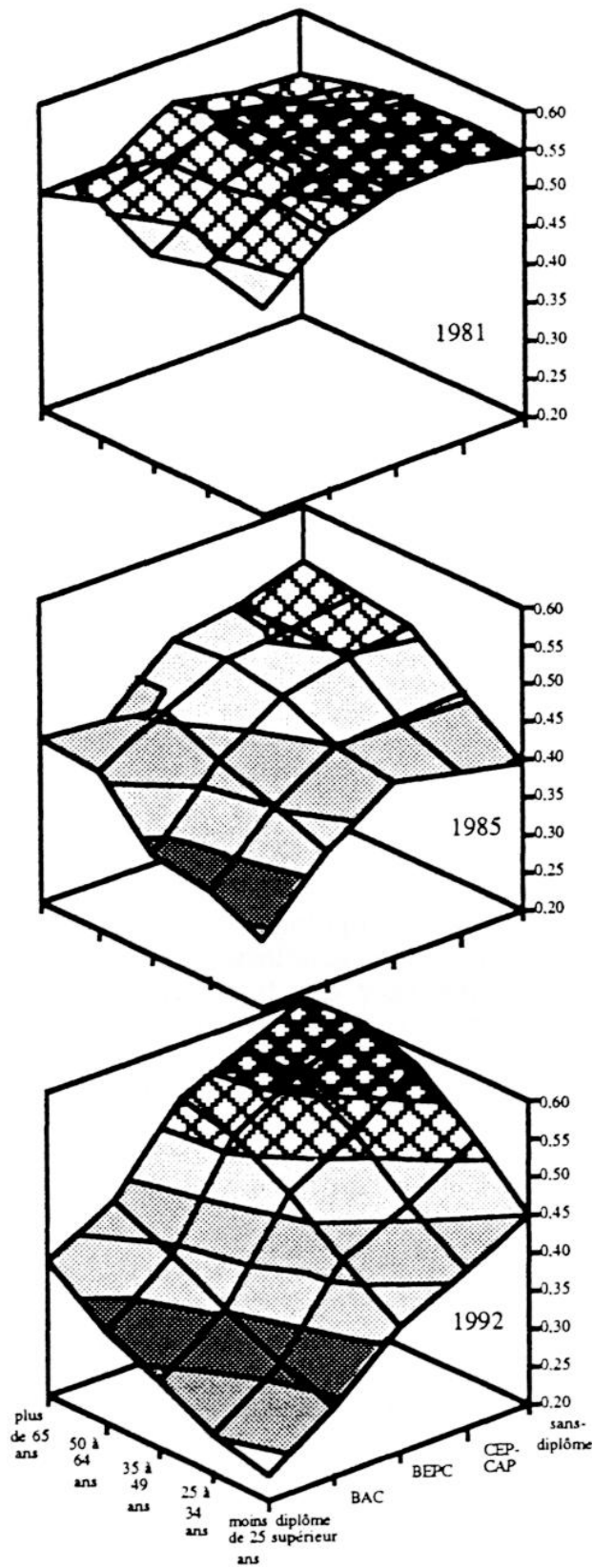
En 1992 les populations les plus inquiètes sont celles dont l'insertion dans la société contemporaine fait le plus défaut : particulièrement les femmes au foyer, les retraités des strates populaires (anciens ouvriers et employés). À l'inverse, les cadres supérieurs et les enseignants, les professions libérales, les étudiants et les professions intermédiaires sont les plus favorables à l'informatisation.

Les positions respectives de chaque catégorie sociale devant l'ordinateur est systématiquement la résultante du niveau de diplôme des individus qui la composent. Mieux : un cadre diplômé a une probabilité plus faible d'avoir peur qu'un cadre parvenu à son poste par promotion.

Tout indique que le diplôme devient l'élément essentiel du positionnement des individus devant les grands débats de société contemporains (technologies, construction européenne, insécurité urbaine, immigration, aide aux pays en développement, etc.). Les éléments objectifs d'explication ne manquent pas pour donner sens à l'anxiété toujours plus forte des sans-diplômes : les difficultés d'accès à la technologie et à la maîtrise de l'outil informatique sont un élément d'explication ; la menace du chômage — qui est considérablement plus lourde pour les sans-diplômes — et, à terme, la perte de maîtrise des perspectives d'avenir professionnel et social sont certainement pour les peu-qualifiés l'explication profonde de cette anxiété.

L. C.

9. Peur de l'ordinateur en fonction de l'âge et du diplôme de 1981 à 1992 (en %)



Source : banque de données Agoramétrie 1981 à 1992

Note : Représentation, en fonction de l'âge et du diplôme, de la peur de l'ordinateur. Elle se lit comme le relevé topographique d'une région ; nous avons une courbe de niveau tous les 5 %. Il apparaît alors clairement que l'écart ne cesse de croître entre les diplômés et les non diplômés, les jeunes et les âgés.

Les conséquences sociales des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ⁽⁶⁾

Les NTIC favorisent-elles le chômage ? Engendrent-elles une amélioration de la productivité du travail ? Déshumanisent-elles réellement les entreprises et, plus généralement, les structures sociales ? La « NTIsation » conduit-elle à l'exclusion des non spécialistes ? Les différents chapitres de l'ouvrage dirigé par C. Freeman et H. Mendras (1995) se sont attachés à répondre à ces questions.

NTIC et emploi

On peut dire de la communication de Christopher Freeman et Luc Soete, « Technologies de l'information et emploi », qu'elle constitue une introduction générale, un cadre de référence pour les autres thèmes.

Aujourd'hui nombreux sont les économistes qui se sont ralliés à la théorie selon laquelle tout changement technique entraîne, pour l'emploi, un processus de « destruction créatrice » : par les gains de productivité qu'elle procure, une nouvelle technologie conduit, d'une part, à des pertes d'emplois dans les branches d'activité faisant appel à des techniques moins performantes ainsi qu'à des transferts dans la division internationale du travail ; d'autre part, ces pertes sont, à terme, compensées par la création d'autres emplois dans des métiers nouveaux s'appuyant sur la nouvelle technologie. L'observation de la succession historique des changements techniques dans les sociétés industrielles démontre qu'il y a, au fil du temps, un accroissement global du nombre d'emplois, accompagné par une réduction de la durée du travail.

Ce résultat n'est cependant atteint qu'au travers d'un difficile processus d'ajustement structurel. Et plus le changement technique est important, plus le processus d'ajustement est long et complexe. De sorte que le phénomène de « compensation » des emplois ne se réalise jamais instantanément. C'est pourquoi certains, s'ils s'en tiennent à une analyse ponctuelle, peuvent être amenés à penser que le changement technique conduit fatalement au déclin de l'emploi. En réalité, comme le soulignent

(6) Nous présentons ici la synthèse d'un séminaire sur *Les Nouvelles technologies de l'information* et la société qui s'est tenu au Futuroscope de Poitiers en décembre 1993. Ce séminaire réunissait des chercheurs économistes et sociologues et des industriels de l'informatique. Il a fait l'objet d'un ouvrage : Freeman C. et Mendras H. eds., (1995), *La paradigme informatique : technologie et évolutions sociales*, Paris, Editions Descartes & Cie. Nous publions ici la synthèse de Alain Beurdeley, Président du Syndicat des Fabricants de matériels informatiques et bureautiques (SFIB).

C. Freeman et L. Soete, l'histoire des faits économiques montre à l'évidence que l'apparition de produits et de services innovants favorise souvent l'émergence d'un « cercle vertueux », une situation dans laquelle forte croissance de la production, forte croissance des emplois et forte croissance de la productivité du travail vont ensemble et se renforcent l'une l'autre. Ce fut le cas au XIX^e siècle avec le textile, et au XX^e avec l'automobile. C'est aujourd'hui le cas des nouveaux pays industrialisés de l'Asie du Sud-est, hautement spécialisés dans la fabrication et la commercialisation de produits intégrant les NTIC.

Beaucoup d'observateurs pensent que l'évolution des NTIC va provoquer une large transformation du « paradigme technico-économique » : après l'informatique des années 1950-1960 et 1970 qui, même s'il y eut ici et là quelques problèmes, s'intégrait, au fond, assez bien dans l'ancien modèle de production hérité du « Fordisme » et ne remettait pas vraiment en cause l'organisation des entreprises, après le vaste processus d'informatisation qui débute dans les années 1980 avec l'apparition du micro-ordinateur et entraîne peu à peu les entreprises dans un *down-sizing* de leurs structures et de leurs effectifs, nous entrons maintenant dans une nouvelle phase avec l'arrivée du multimédia et des autoroutes électroniques.

Dans le même temps, des changements structurels majeurs affectent l'économie mondiale dans sa globalité : fin de la guerre froide, bouleversement de l'économie des pays de l'ex-bloc soviétique, déplacement de la croissance des marchés vers le bassin du Pacifique, apparition de nouvelles zones régionales d'échanges attirant les investisseurs étrangers, etc. Dans le contexte de faible croissance que les pays d'Europe occidentale connaissent depuis le premier choc pétrolier de 1973-74, la combinaison de ces changements internes et externes remet en question l'automatisme de la compensation, de même que la capacité à créer d'autres nouveaux emplois normalement rémunérés.

Compte tenu qu'une croissance des emplois qui se fonderait sur un ralentissement de la productivité ne pourrait mener très loin et pénaliserait la compétitivité des entreprises, la création d'emplois nouveaux passe nécessairement par une augmentation de la flexibilité sur le marché du travail. Au-delà de la flexibilité du prix du travail, sur laquelle, observent les auteurs, les entreprises se sont principalement focalisées, il existe bien d'autres formes de flexibilité : emplois à temps partiel, travail indépendant, aménagement et réduction des horaires, etc. C. Freeman et L. Soete passent en revue les diverses possibilités, les rigidités qui freinent ce mouvement, mais aussi les dangers qu'il peut comporter. Conclusion : sur le long terme, la compétitivité des entreprises et la croissance des économies ne peuvent se fonder sur une politique de précarité des emplois à bas salaire.

Dès lors, quels sont les domaines d'activité les plus fertiles pour la création d'emplois ? Au dire des experts, ce sont principalement les industries et services mettant en œuvre la combinaison de l'informatique multimédia et des télécommunications numériques à haut débit, qui per-

mettront de créer les emplois de demain. De ce fait, les principaux gisements d'emplois se situent essentiellement dans les services d'information et les banques de données, l'éducation et la formation, les services de santé ainsi que le vaste secteur des loisirs. C'est pourquoi la majorité des nouveaux emplois, qui devrait concerner principalement le « tertiaire », réclamera de plus en plus, de la part des postulants, une double compétence. Le rapport intermédiaire de l'OCDE, publié l'an dernier, souligne le danger pour ses pays-membres de s'installer, sur le long terme, dans une politique de bas salaires. Pour prévenir ce danger, il est essentiel, observent C. Freeman et L. Soete, d'agir en amont par des politiques vigoureuses de formation avancée, de telle sorte que les emplois à haut salaire redeviennent durablement majoritaires. La large diffusion des NTIC peut d'ailleurs contribuer positivement à ces programmes d'investissements tant publics que privés.

NTIC et productivité du travail

Les années 1980 furent celles d'un vaste mouvement d'informatisation devant conduire à l'accélération de la productivité du travail. Or selon Gérard Cornilleau et Jacques Le Cacheux, l'analyse des données issues des comptabilités nationales des pays membres de l'OCDE aboutit au paradoxe suivant : au cours des années 1970 et 1980, dans l'ensemble des pays développés, on observe un ralentissement de la croissance de la productivité apparente du travail. Qui plus est, dans le même temps, on constate une accélération de la chute de la productivité du capital. Ce qui signifierait que, durant cette période, le coût en équipements de la production aurait été de plus en plus élevé pour des gains de productivité du travail de plus en plus faibles. Bref, le progrès technique conduirait à la paupérisation.

Comment expliquer ces observations paradoxales ? Diverses hypothèses sont évoquées par les auteurs : fin du cycle de l'économie de rattrapage initialisé avec le Plan Marshall et retour à un régime « de croisière » ; baisse de qualification de la main-d'œuvre et augmentation du nombre des emplois féminins, moins bien rémunérés ; sous-estimation de l'effet qualité, c'est-à-dire de la part de progrès technologique incorporée dans les produits à base de NTIC ou dans les produits et services y faisant appel en tant que consommations intermédiaires ; émergence encore incomplète des potentialités de productivité offertes par des produits technologiquement avancés du fait de l'insuffisance du nombre des utilisateurs et de la faiblesse des infrastructures de réseaux (les gains de productivité attendus restant encore en sommeil) ; absence d'effet de l'introduction des NTIC sur la productivité du travail des utilisateurs liée à des problèmes d'apprentissage, d'organisation du travail ou à une insuffisante utilisation. Analysant les conséquences macro-économiques du progrès technique, notamment sur l'emploi, G. Cornilleau et J. Le Cacheux mettent en lumière d'autres ambiguïtés.

Premièrement, lorsque les prix et salaires sont flexibles et les marchés concurrentiels, l'absence de progrès technique n'empêche pas une crois-

sance équilibrée de l'économie. Et l'introduction du progrès technique dans une telle conjoncture ne modifie pas fondamentalement ce résultat. Deuxièmement, si au plan macro-économique la croissance de la productivité du travail n'a théoriquement pas d'effet négatif sur l'emploi, l'accélération de cette croissance de productivité suppose, pour être bénéfique en termes d'emplois, des ajustements rapides qui peuvent ne pas se produire spontanément. Autrement dit, le progrès technique n'est pas à lui seul suffisant pour ramener le plein emploi dans des économies où le chômage est très supérieur à son taux naturel.

NTIC, entreprise et société

La troisième grande question traite de l'influence des nouvelles technologies de l'information sur les structures socio-économiques. L'introduction des NTIC dans les organisations est-elle déshumanisante ?

Pour Francis Pavé, cela ne fait aucun doute : « Les échecs de l'informatique sont devenus patents et, ce qui est nouveau, on ne peut plus les passer sous silence ». L'auteur trouve trois causes à cette évolution socialement négative de l'informatisation : la modélisation rationalisante des applications qui évacue le système socio-organisationnel des utilisateurs auxquels ces applications sont destinées, l'idéologie techniciste des décideurs qui voient dans l'informatique un moyen de maîtriser les rapports sociaux au sein de l'entreprise, et enfin, la lassitude des utilisateurs face aux changements incessants qu'on leur impose, conséquence de la stratégie d'obsolescence forcée des matériels et concepts, imposée par les constructeurs. Conclusion : « une informatique réussie est une informatique dévoyée, celle qui après avoir été confrontée à son premier principe de réalité (le système social), (...) ne se fait pas généralement sans distorsions par rapport à l'épure initiale ».

« Les NTIC changent-elles les structures de la vie en société ? ». A cette question, V. Scardigli répond, quant à lui, de manière prudente et nuancée. Les effets structurels aujourd'hui observables se révèlent très inférieurs aux prévisions faites à la fin des années 1970, lorsque pouvoirs publics et industriels se sont mobilisés pour promouvoir les nouvelles technologies (Rapport Nora-Minc de 1979). C'est dans les entreprises et, plus largement, dans le monde du travail que les structures ont été le plus nettement modifiées par les NTIC : nouvelles formes de travail, en groupe ou à distance, décentralisation des responsabilités dans le cadre du *down-sizing*, « nomadisation » de certaines professions, développement des emplois de traitement et d'utilisation de l'information. En revanche les effets de l'informatisation sont « presque nuls » dans le domaine de la vie privée ou dans celui de la cité.

Les changements structurels, établis avec certitude, restent donc modestes par rapport aux attentes, « car les sciences sociales se trouvent dépourvues pour discerner les changements en gestation et plus encore pour fournir les éléments d'une prospective de la société digitale,

car il existe un fort décalage temporel entre l'offre technologique et la demande sociale ». On en voit un exemple avec la lenteur de pénétration du micro-ordinateur à l'intérieur des foyers. Peut-on au moins dégager quelques lois permettant de prévoir des changements à venir ? L'auteur décrit trois modèles de causalité possibles : la diffusion par contagion, la diffusion par capture de l'innovation et par réorientation des utilisations, et enfin, la diffusion dite culturaliste. Si ce dernier modèle peut s'appliquer aux domaines de la vie privée et de la cité, on peut estimer qu'une appropriation sociale progressive des NTIC est en cours. Les changements latents pourraient alors se révéler bien plus importants qu'il n'y paraît aujourd'hui.

Les NTIC face à l'opinion

Le dernier grand thème, relatif aux attitudes et opinions du public face aux nouvelles technologies, a fait l'objet de deux études. La première, « Les Français, la science et la technologie », réalisée par Daniel Boy, avait pour but de déterminer « dans quelle mesure les jugements sur les conséquences du développement scientifique et technique sont devenus négatifs au cours des vingt dernières années ». Elle s'appuie sur une série d'enquêtes réalisées par questionnaire et effectuées entre 1972 et 1993. Le bilan général de cette étude démontre une aggravation du pessimisme du public vis-à-vis de la science et des techniques. On retiendra surtout qu'une grande majorité (69 % en 1972, 75 % en 1989) considère que le progrès technique accroît le chômage et que les couches sociales les plus privilégiées restent toujours les plus optimistes.

En conclusion, on peut tout d'abord souligner un décalage sensible entre la conviction des industriels du SFIB des apports très positifs des technologies qu'ils proposent et la perception qu'en ont les économistes et les sociologues lorsqu'ils s'attachent à en mesurer les effets. Les industriels du SFIB ont la certitude que bon nombre des contraintes mises à juste titre en évidence par les intervenants sont en voie de s'estomper avec l'émergence d'une informatique à la fois plus distribuée, plus ouverte, plus conviviale, mais également beaucoup plus orientée que par le passé vers la réalisation de solutions correspondant aux besoins précis de chaque utilisateur.

Si les NTIC peuvent être à la base du changement de société que l'on nous prédit pour le XXI^e siècle avec l'avènement de la « société de l'information », leur développement et leur diffusion ne se feront pas sans un effort d'éducation et de formation sans précédent. Axée davantage sur l'assimilation effective des moyens proposés par les NTIC plutôt que sur l'enseignement de leurs disciplines, l'Education apparaît comme le grand défi auquel nous sommes confrontés si l'on veut, demain, disposer d'organisations performantes et éviter les exclusions.

Alain Beurdeley (SFIB)

Références bibliographiques

- ARCHAMBAULT E., BOUMENDIL J. (1994) : *Les dons et le bénévolat en France*, Fondation de France/ Laboratoire d'Economie Sociale (CNRS-Université de Paris I).
- AZEMAR G.-P. dir. (1992) : *Ouvriers, ouvrières. Un continent morcelé et silencieux*, Paris, Autrement (126), janvier.
- BAUDELOT C., ESTABLET R. (1989) : *Le niveau monte*, Paris, Le Seuil.
- BAUDELOT C., GLAUDE M. (1989) : « Les diplômés se dévaluent-ils en se multipliant ? », *Economie et Statistique*, n°225.
- DARES (1995) : « Les élections aux comités d'entreprises en 1992 », *Dossier statistique*, hors-série n°12, mars.
- DARES (1995) : *Premières informations*, n° 451-2, mars.
- DARES/IRES, D. FURJOT (1995) : *Premières synthèses*, n° 80, janvier.
- DIRN L. (1990), *La société française en tendances*, Paris, PUF.
- DIRN L. (1991) : « Chronique des tendances de la société française », *Revue de l'OFCE*, n°36, avril.
- ELBAUM M. (1995) : « Justice sociale, inégalités, exclusion », *Revue de l'OFCE*, n°53, avril, pp. 197-247.
- EUVRARD F., PAUGAM S. (1990) : « Atouts et difficultés des allocataires du RMI », *Cahiers du CERC*, n°98.
- FREEMAN C., MENDRAS H. eds. (1995) : *Le paradigme informatique : technologie et évolutions sociales*, Paris, Descartes & Cie.
- GALLAND O. (à paraître en 1995) : « L'entrée dans la vie adulte », *Economie et Statistique*.
- ROURE-ATGER T. (1994) : *La culture ouvrière aujourd'hui en France*, Paris, IEP, mimeo.
- LABBÉ D. (1995) : *Les élections aux comités d'entreprises 1945-1993*, Grenoble, CERAT-IEP.
- SCHWARTZ O., (1990) : *Le monde privé des ouvriers : hommes et femmes du Nord*, Paris PUF.
- SCHWARTZ O., RETIÈRE J.-N. (1994) : *Où en est la classe ouvrière aujourd'hui ?*, Paris Documentation française.
- VALLET L.-A. et GAILLE J.-P. (1995) : « Les carrières scolaires au collège des élèves étrangers ou issus de l'immigration », ministère de l'Education nationale, Direction de l'évaluation et de la prospective, *Education et formations*, n°40, mars.